

N°18

Automne/Hiver 2017

► LE MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

Grand angle

PAUVRETÉ DES ENFANTS :
LUTTER AUJOURD'HUI... POUR EUX DEMAIN.

© Julien Jautin

Actualités

Loi de Finances 2018:
quand l'État économise
sur ses politiques sociales

P.03

Sur le terrain

Programme JADE
Zoom sur les jeunes
ambassadeurs du droit

P.10

Parti pris

Interview
d'Olivier Noblecourt

P.16



Fédération
des acteurs de
la solidarité

02 Actualités

- Loi de Finances 2018 : quand l'Etat économise sur ses politiques sociales
- Plan quinquennal Logement d'abord : On en est où cet automne ?
- Qui sont Les Petits Débrouillards ?

05 En région

- La culture, c'est pas du Luxe !
- Pour guider la collaboration entre salariés et bénévoles

06 Grand angle
Pauvreté des enfants :
Lutter aujourd'hui...
pour eux demain07
08 Vrai/Faux
Décryptage

- La France et ses enfants pauvres

09 Témoignage

- Khalil

10 Sur le terrain

- Programme JADE - Zoom sur les jeunes ambassadeurs du droit
- Mineurs non accompagnés De l'enfant seul à l'adulte autonome, l'intermédiaire décisif

14
16 Nos propositions
Parti pris

- Interview d'Olivier Noblecourt

18 Tout droit

20 Un tour en europe

- Lutte contre la grande pauvreté : demandons plus à l'Europe !

22 On déchiffre

- Ma Santé est un droit !

23 Périscope

24 Ils l'ont fait

F - N°18 - AUTOMNE/HIVER 2017
LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS DE LA
FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ
Les Grands Voisins - Bâtiment Rapine
82, avenue Denfert-Rochereau - 75014 Paris
Tél.: 01 48 01 82 00 - Fax: 01 47 70 27 02
www.federationsolidarite.org
contact@federationsolidarite.org
• Directeur de la publication: Florent Guéguen
• Rédactrice en chef: Céline Figuière • Rédactrice
en chef adjointe: Marguerite Bonnot • Directeur
de création: Bruno Franceschini/MokaDesign
• Photographe: Julien Jaulin • Impression: STIPA
• Ont participé à ce numéro: Marion Lignac, Katya
Benmansour, Alexis Goursolas, Ninon Overhoff,
Marion Quach-Hong, Luce Rolland, Laura Slimani.

ZÉRO ENFANT À LA RUE :
ON EST LOIN DU COMPTE !

Le 4 septembre 2017, jour de la rentrée scolaire, certains enfants n'ont pas passé la même nuit que les autres en rentrant de l'école. Ils sont nombreux à avoir dormi dans la rue ou dans des abris de fortune, faute de places dans les structures d'hébergement d'urgence et d'accès aux logements sociaux. Dans la nuit du 4 au 5 septembre, 63% des moins de 18 ans concernés par une demande d'hébergement au numéro d'appel d'urgence 115, n'ont pas été hébergés, selon les résultats de l'enquête flash réalisée dans 40 départements, hors Paris. Et, cette nuit-là, seulement 42% des enfants de moins de 3 ans concernés par une demande d'hébergement ont pu dormir à l'abri, le plus souvent dans des situations précaires (à l'hôtel pour 67% d'entre eux). La situation est particulièrement frappante en Seine-Saint-Denis, où seuls 12% des mineurs en familles concernés par une demande au 115 ont été hébergés, dont 6 enfants de moins de trois ans sur 37.

Actuellement trois millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté en France, soit un enfant sur cinq. À la veille de la présentation par le Président de la République d'une stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants, la Fédération des acteurs de la solidarité et Unicef France, alertent le gouvernement sur une situation indigne de la 6^e puissance mondiale. Notre société laisse des familles entières dehors en situation d'extrême détresse, en présence d'un ou de plusieurs enfants, voire de nourrissons. Ces situations se banalisent, les passants ne les regardent plus, pire, ne les voient plus tant ils deviennent invisibles dans l'espace public.

Faute de places disponibles et d'adaptation des structures d'hébergement principalement conçues pour l'accueil des personnes seules, les orientations des familles se font essentiellement à l'hôtel. Cette solution de mise à l'abri, censée être temporaire, devient peu à peu le lieu dans lequel l'enfant va grandir. La précarisation extrême des familles a

bien évidemment des conséquences sur le développement de l'enfant, sa sécurité, son bien-être et les conditions de vie à l'hôtel ne répondent en rien à ses besoins fondamentaux: alimentation équilibrée, soins, hygiène, intimité, proximité de l'école et du centre de loisirs, possibilité de faire ses devoirs dans le calme, inviter ses amis...

L'enquête Enfams de l'Observatoire du Samu social de Paris montrait d'ailleurs dès 2014 que 10,3% des enfants qui vivaient à l'hôtel (parmi 10280 familles) n'étaient pas scolarisés.

Nous devons à tout prix offrir un environnement sécurisant à chaque enfant, pour qu'il puisse grandir avec ses parents dans un logement ou un hébergement digne, accéder aux soins et à l'éducation.

Dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant, un enfant a des droits et des besoins fondamentaux universels comme la sécurité, des besoins affectifs et relationnels, de protection, des besoins physiologiques et de santé. La situation sociale des familles doit pouvoir être évaluée dès que possible dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Faute de places suffisamment adaptées, les acteurs de l'hébergement sont parfois contraints de séparer les familles. Nous souhaitons que soit clairement introduit dans la loi, à côté du principe d'inconditionnalité de l'accueil, un droit à l'unité familiale. Ce point est essentiel au bien-être de l'enfant, afin de ne pas ajouter la séparation à la violence de la précarité extrême.

Stabiliser la situation sociale des parents, leur assurer un statut lorsqu'ils sont étrangers, c'est penser à l'avenir de leurs enfants. Il y a urgence. ●

Louis Gallois,
Président de la Fédération des acteurs
de la solidarité

Jean-Marie Dru,
Président de l'UNICEF France

Actualités

Loi de Finances
2018 : quand l'État
économise sur ses
politiques sociales

Le projet de loi de Finances 2018 se caractérise par des diminutions de crédits très importantes sur les politiques sociales. Des choix budgétaires qui risquent de créer davantage de pauvreté.

Dès sa prise de fonction, le gouvernement a expliqué la nécessité de réduire le déficit public et de réformer la société pour faire émerger un nouveau monde. Si ces orientations peuvent générer des annonces positives, telles que le lancement d'une stratégie «*Logement d'abord*» pour favoriser l'accès direct au logement des personnes à la rue et la nomination d'un délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, Olivier Noblecourt, en charge d'une future stratégie de lutte contre la pauvreté, le budget 2018 est en réalité très inquiétant.

Le nombre de contrats aidés devrait ainsi fondre, passant de 469 000 en 2016 à 200 000 en 2018. Aucune alternative autre que la formation n'étant proposée, des dizaines de milliers de personnes en précarité sociale vont ainsi perdre l'une des rares chances d'accéder à l'emploi dans un contexte de chômage toujours massif. Un grand nombre de petites associations risque aussi l'arrêt de leurs activités, faute de financements publics suffisants. Les crédits de la politique de la ville ou de l'accompagnement des personnes en situation de prostitution sont également en baisse, parfois dans des proportions considérables.

Acteurs essentiels des politiques de logement, les bailleurs sociaux sont aussi remis en cause via leur organisation budgétaire interne, avec une prise en charge de la baisse des aides au logement, et voient leur modèle économique percuté, avec des incidences fortes sur l'état des logements sociaux et la capacité des ménages modestes à y accéder.

Les personnes les plus démunies voient leurs allocations réduites: les aides au logement ont déjà baissé de 5 euros par mois depuis début octobre, et la prestation d'accueil du jeune enfant est revue à la baisse (jusqu'à 15 euros par mois). Cette liste non exhaustive traduit la croyance dans la capacité d'une relance économique, stimulée par les classes supérieures, à améliorer la situation des plus pauvres. Elle reflète la volonté du gouvernement de réformer avant de financer, quitte à sacrifier des actions mises en œuvre depuis des années.

Prête à faire évoluer les politiques de lutte contre la pauvreté, la Fédération refuse toutefois que le «*nouveau monde*» oublie une partie toujours plus importante de la population. Elle poursuit sa mobilisation pour des politiques volontaristes de réduction rapide et durable de la pauvreté et participera à l'élaboration de la Stratégie de lutte contre la pauvreté. ●

Alexis Goursolas

PLAN QUINQUENNAL
LOGEMENT D'ABORD
ON EN EST OÙ CET
AUTOMNE ?

« LES GRANDES
ORIENTATIONS DU PLAN
ONT ÉTÉ APPROFONDIES
LORS DE GROUPES DE TRAVAIL
PARTENARIAUX PILOTÉS PAR LA
DIHAL LES 9 ET 17 NOVEMBRE »

La concertation nationale engagée cet été par le ministère de la Cohésion des territoires a accouché, le 11 septembre, d'un plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. Cette feuille de route pluriannuelle, articulée en cinq priorités (produire et mobiliser plus de logements abordables ; promouvoir et accélérer l'accès au logement ; mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement ; prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels ; mobiliser les acteurs et les territoires) vise la réforme structurelle du modèle de prise en charge des personnes sans domicile ou risquant de l'être, et la réduction significative de l'errance et du mal-logement. Les grandes orientations du plan ont été approfondies lors de groupes de travail partenariaux pilotés par la DIHAL les 9 et 17 novembre, consacrés respectivement à la gouvernance du plan, à son suivi et à son évaluation, à l'accompagnement social et à l'accompagnement au changement des acteurs et des territoires.

Si la Fédération a réservé un accueil favorable à l'économie générale du plan, elle a manifesté ses plus vives inquiétudes concernant sa soutenabilité dans un contexte de rationalisation budgétaire sans précédent de la politique sociale de l'habitat. Le plan quinquennal fera l'objet d'une «*mise en œuvre accélérée*» dans 15 territoires qui seront sélectionnés d'ici à la fin du mois de février dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt paru le 20 novembre. ●

NinonOverhoff



QUI SONT LES PETITS DÉBROUILLARDS?

Nouvel adhérent de la Fédération des acteurs de la solidarité, l'association Les Petits débrouillards est un réseau d'éducation populaire qui agit en complément des systèmes éducatifs institutionnels.

Né dans les années 80 au Québec, le mouvement arrive en 1986 en France et compte aujourd'hui un siège national, situé aux Grands Voisins à Paris, qui coordonne 11 associations régionales animées par 200 salariés, 200 vacataires et 2000 bénévoles.

Tournées vers les questions de société, les trois thématiques qui animent le réseau sont: l'éducation à l'environnement et aux transitions écologiques, le monde numérique et les sciences humaines et sociales. Cette forme d'apprentissage repose sur l'idée qu'on ne peut pas tout connaître mais qu'il est important d'apprendre à questionner les savoirs en éveillant la curiosité, en développant l'esprit critique et en favorisant l'implication des jeunes. Les ateliers hebdomadaires ou les stages sont conçus pour les jeunes, de la maternelle à la terminale, et prennent en compte les spécificités liées à chaque âge et à chaque science. Quand les enfants fabriquent et expérimentent,

CHAQUE ANNÉE, 800 000 JEUNES, SOUVENT ISSUS DE MILIEUX DÉFAVORISÉS, PROFITENT DE L'ENSEIGNEMENT DES PETITS DÉBROUILLARDS.

les adolescents se concentrent sur les changements urbains de leur quartier pendant que les plus grands se penchent sur des sujets à dimension internationale, comme les changements climatiques. Chaque année, 800 000 jeunes, souvent issus de milieux défavorisés, profitent de l'enseignement des Petits Débrouillards. Un réseau crucial, venant pallier l'érosion des politiques mises en place en direction de la jeunesse. ●

Marguerite Bonnot

+ PLUS D'INFORMATIONS:
www.lespetitsdebrouillards.org

PAYS DE LA LOIRE

POUR GUIDER LA COLLABORATION ENTRE SALARIÉS ET BÉNÉVOLES



Sentiment de concurrence, prétendue plus-value des uns par rapport aux autres, postures peu claires, différences de traitement selon la structure d'intervention... Les relations entre bénévoles et salariés

au sein des structures d'action sociale ou médico-sociale peuvent être complexes. Dans le cadre de sa commission « Vie associative », la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire, et ses adhérents, ont élaboré un guide afin de faciliter la collaboration entre bénévoles et salariés d'une même structure. Qu'ils soient bénévoles, salariés ou personnes accompagnées, tous mettent en avant l'importance d'un soutien concret à apporter aux bénévoles. Qu'il s'agisse de formations, d'élaboration de fiches-mission, de co-construction du projet associatif entre bénévoles, salariés et personnes accompagnées, ce soutien doit être au cœur des pratiques des acteurs de la lutte contre les exclusions, tout en prenant en compte la spécificité des différents champs de l'accompagnement social et de la lutte contre la précarité. Ce guide, réalisé dans un format très pratique avec fiches outils détachables et mémo en fin d'ouvrage, donne des solutions concrètes pour agir sur les trois grands axes favorisant l'intégration réussie des bénévoles au sein d'une structure de solidarité: la mobilisation et l'implication, l'accueil et l'intégration, la formation et l'accompagnement. Ce guide pratique est disponible en format papier, à 5 euros, ou en téléchargement sur le site de la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire. ●

Luce Rolland

+ PLUS D'INFORMATIONS:
paysdelaloire@federationsolidarite.org

La culture, c'est pas du Luxe!



© Karine Music

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Vous avez entendu parler du festival d'Avignon? Non, pas celui que tout le monde connaît, prestigieux festival des arts de la scène qui a lieu en juillet chaque année. On vous parle du nouvel événement culturel à glisser dans vos agendas et à diffuser autour de vous: « C'est pas du luxe! ». Trois jours de présentation d'œuvres de toutes disciplines artistiques, co-construites par des personnes en situation de précarité et des artistes professionnels, dont la prochaine édition aura lieu du 20 au 23 septembre 2018 à Avignon. Ce festival, initié par la Fondation Abbé Pierre, l'association Le Village et La Garance - scène nationale de Cavaillon, connaît un nouveau souffle grâce au soutien de la ville d'Avignon pour ses prochaines éditions, après plusieurs années d'itinérance au gré de la

fluctuation des orientations politiques communales dans le Vaucluse... Les 4 et 5 octobre derniers, des acteurs sociaux et culturels d'envergure nationale ou locale, dont la Fédération des acteurs de la solidarité, étaient réunis à Avignon pour lancer officiellement le festival, dessiner les contours de son édition 2018 et assister à la présentation d'œuvres réalisées dans des accueils de jour, centres d'hébergement et pensions de famille.

Les objectifs de ce festival sont à la fois simples et très ambitieux: il s'agit de valoriser les projets culturels auxquels participent des personnes trop souvent exclues de la création artistique, et de revendiquer, collectivement, le droit et la capacité de toutes et tous à participer à la vie culturelle de notre pays.

La programmation du festival est actuellement en cours de création, il est encore temps de proposer des projets.

Deux conditions: le projet doit être collectif et être accompagné par un artiste professionnel. Les candidatures seront examinées par un comité de sélection. Pour toute question vous pouvez contacter la mission Culture de la Fédération des acteurs de la solidarité ou la coordination du festival à l'adresse suivante: coordinateur.cpd@fondation-abbe-pierre.fr ●

Laura Slimani

+ PLUS D'INFOS SUR LE FESTIVAL:
<https://www.facebook.com/festivalcpdl/>

PAUVRETÉ DES ENFANTS: lutter aujourd'hui... pour eux demain



© Julien Jaulin

V R A I / F A U X

EN APPELANT LE 115, TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE HÉBERGÉ

FAUX

L'accueil inconditionnel en structure d'hébergement d'urgence, prévu par l'article L345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles, dispose que « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ».

Dans un contexte de saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, la restriction progressive de l'inconditionnalité de l'accueil constitue une grave atteinte aux droits fondamentaux des personnes, à leur dignité et à leur santé.

Le Défenseur des droits a été saisi à de nombreuses reprises, concernant notamment la situation de familles avec enfants, déboutées du droit d'asile puis expulsées du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) où elles étaient hébergées pendant le temps de l'instruction de leur demande. Il estime que l'hébergement d'urgence des ménages avec enfants en situation de précarité est une nécessité sociale en plus d'une obligation juridique et que les refus systématiques d'accès à l'hébergement d'urgence au seul motif de l'absence de régularité de séjour sont illégaux.

► Rapport Défenseur des droits sur les droits de l'enfant, 2017

EN FRANCE, AUCUN ENFANT NE DORT À LA RUE

FAUX

Dans la nuit du 4 au 5 septembre 2017, les enfants sont nombreux à avoir dormi à la rue ou dans des abris de fortune, faute de places dans les structures d'hébergement d'urgence et d'accès aux logements sociaux, comme en témoigne l'enquête flash réalisée par la Fédération des acteurs de la solidarité en partenariat avec l'UNICEF. 63% des moins de 18 ans concernés par une demande d'hébergement au numéro d'appel d'urgence 115, n'ont pas été hébergés. Et, cette nuit-là, seulement 42% des enfants de moins de 3 ans concernés par une demande d'hébergement ont pu dormir à l'abri, le plus souvent dans des situations précaires (à l'hôtel pour 67% d'entre eux). La situation est particulièrement frappante en Seine-Saint-Denis, où seuls 12% des mineurs en familles concernés par une demande au 115 ont



été hébergés, dont six enfants de moins de trois ans, sur 37. La Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France, rappelle qu'un enfant a des droits et des besoins fondamentaux universels comme la sécurité, des besoins affectifs et relationnels, de protection, des besoins physiologiques et de santé.

► Baromètre 115, étude réalisée dans la nuit du 4 au 5 septembre 2017 dans 40 départements.

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS QUI ARRIVENT EN FRANCE SONT TOUJOURS PRIS EN CHARGE

FAUX

Chaque jeune en demande de prise en charge, se disant mineur et isolé de toute famille devrait automatiquement faire l'objet d'une mise à l'abri par les services compétents des départements. Dans les faits, la prise en charge n'est pas automatique et est notamment soumise à l'évaluation de la minorité par les associations, les conseils départementaux et l'autorité judiciaire. Les jeunes peuvent attendre cette évaluation un certain temps, sans aucun accès à un hébergement. Ils sont souvent orientés à l'hôtel, sans accompagnement, avec peu de moyens financiers pour vivre. Lorsqu'ils sont déclarés majeurs mais qu'ils contestent cette décision devant le juge, ils ne peuvent ni ouvrir leurs droits, ni bénéficier d'un hébergement au titre du 115 car ils sont encore considérés comme mineurs. Le Défenseur des droits a pris, à de nombreuses reprises, des décisions relatives à la mise à l'abri, l'évaluation et la prise en charge des MNA par les départements, pour rappeler notamment que ces adolescents doivent d'abord être considérés comme des enfants en danger, et non comme des étrangers.

► Rapport Défenseur des droits sur les droits de l'enfant, 2017

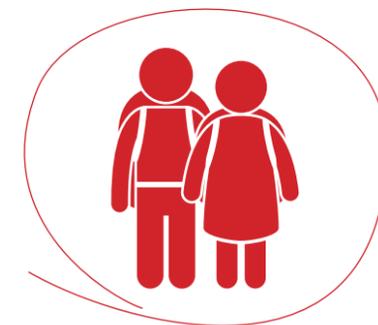
EN FRANCE CERTAINS ENFANTS NE SONT PAS SCOLARISÉS

VRAI

Malgré l'affirmation du droit à la scolarisation pour tous, l'accès à l'école reste un parcours du combattant pour certains enfants. Les enfants les plus discriminés en matière d'accès à l'éducation en France sont certainement les enfants vivant en bidonvilles. Selon une étude réalisée en 2015 par le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation, seulement 20% à 50% des enfants et adolescents soumis à l'obligation scolaire vont à l'école, au collège et encore plus rarement au lycée. La scolarisation des jeunes âgés de 16 à 18 ans vivant en bidonville et en squat est quasiment inexistante: 96% des jeunes interrogés sont déscolarisés.

Selon le collectif Romeurope, les principales entraves à la scolarisation sont les conditions de vie précaires, les évacuations successives et le peu d'empressement de certains élus locaux pour procéder à l'inscription administrative des enfants. Pourtant, l'article L. 131-6 du Code de l'éducation oblige les maires à faire un recensement, à chaque rentrée, de tous les enfants en âge d'obligation scolaire vivant dans leur commune. Obligation peu respectée dans les faits et qui participe à l'invisibilité de ces jeunes.

► Etude réalisée en 2015 par le Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Éducation - CDERE



La France et ses enfants pauvres

Le phénomène devient enfin visible, mais c'est parce qu'il a déjà atteint un point dramatique: en France un enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté soit près de trois millions.

Le lancement de la concertation de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, le 4 décembre dernier, réunissant acteurs de la lutte contre l'exclusion, élus locaux et parlementaires dans des groupes de travail, s'appuie sur une réalité sociale particulièrement inquiétante. À travers la reproduction des inégalités, les enfants et les jeunes sont exposés à la pauvreté, à l'instar de leurs parents qui sont confrontés au chômage, au mal-logement, aux difficultés d'accès aux soins. L'enfant se retrouve à vivre cette insécurité au quotidien. Les discriminations à l'école sont nombreuses, lorsqu'il ne peut pas être équipé pour les cours de sport, faire les voyages scolaires, travailler avec un ordinateur, voire simplement dormir correctement quand il partage sa chambre. Les conséquences sont directes et souvent peu visibles,

même par l'entourage familiale ou pédagogique. La pauvreté reste vécue comme une honte, et nombre d'enfants cachent à leur professeur que leur quotidien ne leur permet pas de faire leurs devoirs comme les autres. En 2014, un rapport de l'UNICEF montrait que 140 000 enfants arrêtaient l'école chaque année, dont 30 000 enfants sans abri, et 9000 vivant en bidonville. Fin novembre 2017, 220 écoliers étaient sans abri dans l'agglomération lyonnaise...

L'enfant pauvre vit dans une famille pauvre

Avec 8,8 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, 4 millions de mal-logés et 2,5 millions de chômeurs de longue durée, une partie du pays est exclue de la reprise de la croissance. Entre 2008 à 2012, plus de 800 000 personnes supplémentaires ont été comptabilisées parmi celles vivant avec moins de 1000 euros par mois. Les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté, et près de

EN FRANCE UN ENFANT SUR 5 VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

40% d'entre elles étaient concernées en 2011. Dans ces familles monoparentales, ce sont souvent les femmes qui assument la charge des enfants et du foyer, elles qui sont les plus sujettes au sous-emploi, au mal-logement et au renoncement aux soins dans un système économique et social qui n'a pas encore intégré l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Le nombre de familles qui appellent le 115 pour être hébergées est également en augmentation constante, notamment en Ile-de-France où, en 2014, l'observatoire du Samu Social de Paris montrait que 10 280 familles (soit 35 000 personnes) vivaient dans des formes d'hébergement précaires (hôtels, hébergement d'urgence), en situation de surpeuplement et privées de confort. Les enfants sont confrontés à ces situations parce que le statut administratif de leurs parents ne leur permet pas d'avoir

un logement... L'enquête montrait que 10,3% des enfants âgés de 6 à 12 ans n'étaient pas scolarisés.

En 2017, malgré l'engagement d'un plan de sortie d'hôtel, cette situation n'a guère évolué. L'école devrait jouer un rôle essentiel dans cette lutte contre l'exclusion des plus jeunes et la reproduction des inégalités sociales. Lieu de sociabilité, il favorise le lien avec les autres, le développement cognitif, et devrait permettre, via ses infrastructures, de combler les manques. Le médecin scolaire est parfois le seul médecin à voir l'enfant dans l'année, le déjeuner à la cantine devient, pour certains enfants, le seul repas de la journée... Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général et auteur d'un rapport intitulé «*Grande pauvreté et réussite scolaire*» en 2015, est critique sur les choix politiques de ces dernières années. Auditionné par la Fédération des acteurs de la solidarité début 2017, il recommandait déjà d'augmenter les bourses pour les collégiens, qui s'élèvent aujourd'hui à 450 euros seulement, et d'en réduire le non recours. Les fonds sociaux (enveloppes distribuées chaque année aux établissements scolaires pour aider les enfants en difficulté) sont également dans sa ligne de mire, et il constate qu'ils ont été réduits de plus de 50% entre 2002 et 2012, alors que la pauvreté augmentait dans le pays...

La France est le pays qui prône l'intérêt supérieur de l'enfant et qui a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant dès 1990. Pourtant, l'intérêt de l'enfant n'est pas systématiquement évalué en amont des politiques publiques. Une bataille que livre notamment la Défenseure des enfants, Geneviève Avenard: «*En 2017, nous avons mis en place un dispositif totalement inédit de suivi de la mise en œuvre par l'État des observations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU publiées début 2016. L'intérêt supérieur des enfants doit être une considération primordiale.*» Même en France, l'enfant n'est pas encore considéré comme un enfant, avec des droits et des besoins fondamentaux, mais comme un étranger ou un exclu socialement. Comment croire alors en l'égalité des chances? ●

Céline Figuière



Khalil, 22 ans,

DANS LE PROGRAMME JADE DU DÉFENSEUR DES DROITS DEPUIS OCTOBRE

« J'AI VÉCU TELLEMENT DE CHOSES DANS L'UNIVERS FAMILIAL QUE CELA FAIT CERTAINEMENT MA FORCE AUJOURD'HUI. »

« J'ai fait des études de droit, mais je ne me sentais pas à ma place. J'ai passé un entretien avec une association parce que je cherchais un service civique et on m'a parlé des JADE. L'idée de représenter une institution m'a plu et comme j'avais un intérêt pour le social j'ai lâché le droit. J'ai vécu tellement de choses dans l'univers familial que cela fait certainement ma force aujourd'hui. Je n'ai pas envie que les autres se retrouvent dans la même galère,

surtout les enfants. Je n'ai pas envie qu'ils vivent ce que j'ai vécu. J'ai grandi dans un milieu social difficile, avec beaucoup de problèmes financiers. Ma mère a toujours travaillé en élevant ses enfants, et elle s'est retrouvée seule à devoir tout assumer après le divorce car mon père ne lui versait pas de pension. J'étais face aux galères de ma mère, avec un sentiment d'insécurité permanent. Ensuite elle a eu de gros problèmes de santé, elle était seule avec des enfants et 700 euros par mois... On a fait des crédits à la consommation, vécu des menaces d'huissier. J'avais beaucoup de problèmes à l'école, je ne pouvais pas étudier dans des conditions normales, j'étais très timide. Je ne connaissais pas le 119, ni le Défenseur sinon je les aurais appelés! J'ai envie de dire aux enfants de ne pas se laisser avoir par cette vie-là. » ●

PROPOS RECUEILLIS PAR

Céline Figuière



© Julien Jaulin

PROGRAMME JADE

Zoom sur les jeunes ambassadeurs du droit

L'accueil réservé à Victor et Jade au centre des loisirs de Villepinte est sonore et enjoué. Une vingtaine d'enfants, de 8 à 10 ans, se presse autour des deux jeunes ambassadeurs des droits, missionnés par le Défenseur des droits pour transmettre les valeurs relatives aux droits de l'enfant inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

Depuis trois jours, ils animent des ateliers d'un genre particulier pour le centre des loisirs, dans le cadre d'un partenariat avec le service jeunesse de la mairie. Avec eux, les enfants découvrent qu'ils ont des droits! En formation depuis trois semaines, Victor et Jade font partie de la nouvelle promotion des Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant (JADE), qui regroupe cette année 102 jeunes de

17 à 25 ans. Avec ce service civique, ils interviendront pendant 8 mois dans les écoles, les hôpitaux, les foyers de l'aide sociale à l'enfance ou dans des structures liées aux handicaps, en représentant l'institution du Défenseur des droits. « Cette année, les jeunes sont particulièrement sérieux, très investis. Ils sont matures et se rendent compte de la chance qu'ils ont d'être formés pendant trois semaines », explique

Leslie Delau, coordinatrice nationale du programme JADE. Droit à l'éducation et aux loisirs, droit d'être protégé, droit à la santé, droit de vivre en famille... Les deux JADE décrivent avec minutie les 12 droits fondamentaux des enfants. Leur auditoire est conquis, curieux, et presque fier de savoir qu'il peut, comme un adulte, faire partie d'une association, bénéficier d'une justice adaptée, ou avoir droit au repos!

« Je craignais un peu le sujet des violences sexuelles, je ne savais pas trop comment en parler aux enfants. J'en ai discuté avec une ancienne JADE avant de venir au centre des loisirs et elle m'a rassuré. Finalement ça s'est bien passé et j'ai pu voir l'importance d'intervenir en binôme pour s'entraider lorsque l'on se sent moins à l'aise », raconte Victor. Pour les enfants, peu de tabou. Ils ont vite intégré leur nouvel allié dans la vie, « l'adulte de confiance », pour les aider s'ils estiment que leurs droits ne sont pas respectés. Il est aussi question de la normalité et du rapport à l'autre cet après-midi-là à Villepinte. « On veut qu'ils sachent qu'il faut aider les autres, qu'ils ont une responsabilité », dit Jade, qui a décidé de faire une pause dans ses études de droit en faisant un service civique. « Avec les JADE je reste dans le juridique,



© Julien Jaulin



mais c'est concret et utile» sourit-elle. Si la transmission des valeurs et des droits reste au centre de l'intervention des JADE, les activités sont toujours ludiques. Jeux de mimes sur le droit qui leur semble le plus important ou réalisation d'affiches avec inscriptions et collages, la mise en scène de l'apprentissage semble parfaitement correspondre à leurs intérêts.

« ON VEUT QU'ILS SACHENT QU'IL FAUT AIDER LES AUTRES, QU'ILS ONT UNE RESPONSABILITÉ. »

Trouver le ton juste pour parler des droits

Retour au siège national du Défenseur des droits, le lendemain, pour la dernière séance de formation de la promotion 2017/2018. Cette fois, chaque binôme doit présenter les droits et l'institution du Défenseur des droits devant les autres JADE et quelques anciens, venus prêter main forte à cette nouvelle promotion. Ils jouent alors le rôle des enfants, posent des questions, parfois difficiles, et donnent ensuite leur point de vue sur la pertinence de l'intervention. Les critiques sont nombreuses mais toujours constructives. Ils notent

également les moments où les hésitations sont visibles et où, parfois, la solidarité interne au binôme tarde à se mettre en place. Ils sont passés par là l'an dernier et ils partagent les solutions et anecdotes utiles. Pierre, par exemple, est un ancien JADE, devenu animateur à plein temps dans une école cette année. Ces huit mois de service civique ont été un délice pour lui « c'est une année où l'on prend le temps de réfléchir. J'ai vu que je voulais travailler dans le domaine de l'enfance et transmettre des savoirs et des valeurs, donner des clés juridiques aux enfants ». Si Pierre a vécu son service civique comme un sas d'entrée dans la vie professionnelle, d'autres JADE sortent à peine du lycée et se découvrent eux-mêmes durant la formation. Face à des enfants, leur responsabilité est d'autant plus importante. Les candidats au programme JADE passent d'abord un entretien avec l'association qui a l'agrément service civique (Concordia et Unis-cité) et ensuite avec l'équipe qui coordonne les JADE au Défenseur des droits. « Nous portons une attention particulière à leur fragilité, ils doivent avoir assez de recul pour ne pas transférer leur histoire, ne pas montrer leur vécu. Il leur faut savoir réagir aussi aux paroles des enfants. On a créé la procédure dite des « paroles inquiétantes ». Dans ce cas, ils m'appellent et le pôle Défense des droits de l'enfant de l'institution ou le délégué territorial du Défenseur des droits, leur tuteur, prend le relais », précise Leslie. Les JADE se retrouveront à nouveau lors de deux sessions de formation: en janvier pour préparer des interventions auprès d'un public plus spécialisé et apprendre à utiliser les outils dans d'autres situations, et en juin pour faire un bilan de leur service civique et voir comment améliorer le programme pour les promotions à venir. ●

Céline Figuière

+ PLUS D'INFORMATIONS:
www.defenseurdesdroits.fr



© Julien Jaulin



« ON VEUT QU'ILS SOIENT CAPABLES DE SE DÉBROUILLER SEULS UNE FOIS QU'ILS AURONT 18 ANS. »

De l'enfant seul à l'adulte autonome, l'intermède décisif

Du trajet en voiture entre Bilbao et Nantes, il garde peu de souvenirs. Le chauffeur l'a déposé devant la gare, en début de matinée, en lui disant «maintenant je ne peux plus rien pour toi». Depuis, trois ans et demi sont passés, avec de multiples rebondissements, mais aucun regret d'avoir pris la route depuis le Cameroun alors qu'il n'avait que 15 ans. Aujourd'hui, Rosaire est en terminale et prépare un bac professionnel en recyclerie pour les eaux, les papiers et les cartons. Il loue une chambre chez un particulier car, pour l'instant, il ne trouve pas d'appartement. Depuis ce matin-là à la gare de Nantes, il est accompagné par les services de la protection de l'enfance du département puis par les équipes de l'association Saint-Benoît Labre où travaille Karine, chef de service de la partie insertion des



mineurs non accompagnés. Les regards sont complices quand Rosaire raconte à nouveau son histoire. Ces récits de fuite, les équipes de l'association en entendent tous les jours. Dans ce service spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés, chaque étape, de l'entrée à l'association aux premiers jours qui suivent la majorité est pensée avec minutie. «On veut qu'ils soient capables de se débrouiller seuls une fois qu'ils auront 18 ans» explique Emmanuelle, adjointe de direction de l'association Saint-Benoît Labre. Ainsi, Emmanuelle orchestre le travail de trois pôles: l'accueil et l'évaluation de la minorité, l'hébergement et le logement des mineurs, à l'hôtel, en foyer ou en appartement quand ils sont pris en charge, et l'insertion socio-professionnelle.

► PAUVRETÉ DES ENFANTS: LUTTER AUJOURD'HUI... POUR EUX DEMAIN.



© Julien Jaulin

L'enjeu de la minorité

Selon un rapport du Sénat datant de juin 2017, près de 13 000 mineurs non accompagnés étaient pris en charge par les conseils départementaux en décembre 2016 et les auteurs estimaient qu'ils seraient près de 25 000 fin 2017. Ces enfants, arrivés seuls sur le sol français, fuient les guerres, l'enrôlement dans l'armée, les violences voire les réseaux de traite des êtres humains et ils ont parcouru des milliers de kilomètres pour venir en France et assurer le soutien de leur famille. S'ils relèvent du dispositif de l'enfance en danger dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance assurée par les conseils départementaux, leur prise en charge est soumise à deux conditions: leur minorité effective et leur isolement, donc leur situation de danger. Rachid est chargé de l'évaluation au sein de l'association nantaise. Chaque jour, il voit arriver de nouveaux jeunes, souvent déposés par des passeurs jusque devant le portail bleu de l'établissement. «Lorsque notre équipe fait une évaluation de minorité, elle est, et c'est important, dans une attitude très bienveillante. Ils

sont souvent dans une détresse et une fragilité extrêmes», raconte Rachid. L'équipe opère à partir d'une trame d'évaluation-type, avec des questions sur l'état de santé, le pays d'origine, le chemin parcouru et la situation de la famille. «Savoir si le jeune est l'aîné ou pas, l'âge de ses frères et sœurs et des parents nous aide à établir notre rapport sur leur minorité ou majorité», détaille-t-il. Pendant la période d'évaluation, ils sont mis à l'abri, soit à l'hôtel soit dans le foyer de l'association qui compte 42 places. Ils reçoivent alors un kit d'hygiène, des vêtements, et font un premier bilan de santé avec l'un des infirmiers, et notamment Arnaud. «Ils ont passé beaucoup de temps dans des camps, donc souvent ils ont la gale, voire la tuberculose. Je dois m'assurer qu'ils ne sont pas contagieux en leur faisant faire des radios parce qu'ils dorment à plusieurs dans le foyer», dit-il. Après ces cinq jours, certains seront pris en charge quand ils sont reconnus mineurs, soit par l'association soit par un autre département selon la clé de répartition nationale. Ceux qui sont reconnus majeurs sont alors remis à la rue et devront appeler le 115 pour être

hébergés. Aurore, travailleuse sociale, s'occupe quant à elle des transferts vers les autres départements. La tâche n'est pas simple puisqu'avant de les accompagner à la gare, il faut s'assurer qu'ils sont attendus par les équipes associatives ou les travailleurs sociaux du département en question. «Je dois beaucoup négocier avec les départements au sujet des dates d'arrivée...», précise Aurore. Le turn over dans les 250 places d'hôtel gérées par l'association est donc très important, avec des arrivées et des départs quasi quotidiens. Une fois qu'ils sont reconnus mineurs, les jeunes dépendent du service d'Eloi, qui les accompagne dans un parcours centré sur l'orientation socio-professionnel. «Tout est mis en place pour préparer les 18 ans. Et quand l'on sait qu'il faut être en formation pour demander sa carte de régularisation, l'enjeu ici est également important!», dit-il. Commence alors une course contre la montre pour tout organiser avant leur majorité: les rendez-vous chez le médecin, l'ouverture des droits pour la carte vitale, la scolarité, le passeport, la carte consulaire... «On leur apprend aussi comment fonctionne l'administration française pour qu'ils puissent être autonomes ensuite», poursuit Eloi. Mais la plupart des mineurs devenus adultes et qui ont été accompagnés par les équipes de Saint-Benoît Labre ont trouvé du travail grâce à l'apprentissage. «Certains ont même obtenu la médaille du meilleur apprenti de France!», se réjouit Karine. ●

Céline Figuière



Pour en finir avec la précarité des enfants, des adolescents et des familles

Dans un contexte de paupérisation de la société dans son ensemble et d'augmentation des inégalités, la pauvreté change de visage. Elle touche de plus en plus de familles, d'enfants et d'adolescents.

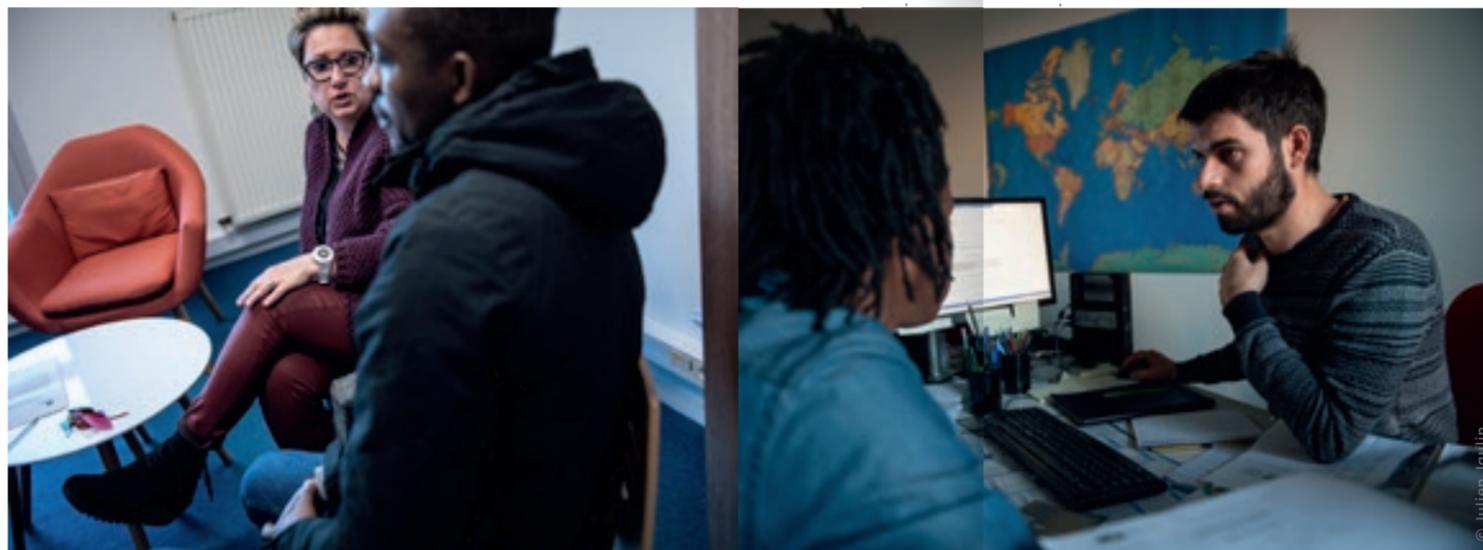
Malgré les rapports qui dénoncent l'évolution de la pauvreté des enfants et ses conséquences sur leur santé et leur bien-être, ces situations progressent. Elles vont jusqu'à contraindre nombre de familles à vivre à la rue, face à des politiques publiques qui ne parviennent pas à enrayer cette situation et une opinion publique qui réagit peu. En accompagnant ces familles, souvent dans des situations d'urgence, les associations de solidarité jouent de fait un rôle dans l'éducation et le développement de l'enfant. Celui-ci est d'autant plus important que la précarité sociale a un impact sur le développement de l'enfant et qu'elle aura des conséquences sur sa construction en tant que futur adulte. L'enfant a besoin de confiance, de sécurité, de stabilité, de régularité et de repères pour se construire psychologiquement. Ces conditions sont très difficiles à réunir pour les familles défavorisées en situation de précarité et d'extrême pauvreté.

INVESTIR DANS L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Ces constats et enjeux appellent une mobilisation forte de la Fédération des acteurs de la solidarité sur les questions d'enfance et de famille, selon des logiques de prévention et d'investissement dans la solidarité. Dans cette perspective, sont présentées ci-après des propositions qui guideront les positions de la Fédération pour la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des familles, dévoilée au printemps 2018 à l'issue d'une concertation qui démarre en cette fin d'année.

GARANTIR LE LOGEMENT DES FAMILLES, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Pour que les enfants et leur famille ne deviennent plus invisibles, soient logés et accompagnés s'ils en expriment le besoin, il est nécessaire de mettre un terme au maintien à l'hôtel d'enfants,



d'adolescents et de familles, et de trouver des solutions rapidement aux jeunes mères qui appellent le 115 en sortant de maternité. La reconnaissance d'un droit à l'unité familiale, afin de préserver les liens familiaux et l'adaptation des lieux d'habitat pour permettre le respect de l'intimité de l'enfant, de l'adolescent et de sa famille est également primordiale.

GARANTIR LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

L'investissement dans la santé des enfants et des adolescents passe par le renforcement des politiques de prévention, notamment de santé psychique, tout particulièrement des enfants victimes et témoins de violences conjugales. Les moyens financiers des PMI permettant de développer des équipes mobiles devraient être renforcés. L'école doit aussi jouer son rôle de lutte contre la reproduction des inégalités sociales en garantissant un accès à une médecine scolaire de qualité, car il s'agit pour certains enfants de l'unique consultation médicale, et un accès gratuit à la cantine scolaire pour les familles vivant sous le seuil de pauvreté.

GARANTIR L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET À LA CULTURE DES FAMILLES ET DES ENFANTS

Face au rôle crucial de l'école dans la lutte contre les inégalités sociales, la mise en place d'états généraux de l'inégalité scolaire semble être un préalable pour créer les conditions de réussite de tous les jeunes. Cela permettrait notamment de garantir la gratuité de l'aide et du soutien scolaire à l'école.



FAIRE PRIMER LES DROITS DE L'ENFANT SUR SON STATUT ADMINISTRATIF

La garantie d'un accueil inconditionnel des enfants de moins de trois ans en structures d'accueil, quelle que soit la situation des parents poursuit un objectif de mixité sociale et de bon développement de l'enfant. Il s'agit avant tout de considérer l'ensemble des mineurs comme des enfants qui ont des besoins identiques, avant d'appréhender leur situation sous le prisme de « migrants », notamment pour les mineurs non accompagnés.

PRENDRE EN COMPTE LA PAROLE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Il est nécessaire de développer des lieux d'accueil permettant aux parents, aux enfants et adolescents de s'exprimer et d'être écoutés et entendus. Il convient également de développer des outils adaptés à l'accueil des enfants et des adolescents au sein des dispositifs d'hébergement pour favoriser leur participation. ●

LA DÉTRESSE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

La Fédération des acteurs de la solidarité et la CNAPE (Fédération des associations de protection de l'enfant) portent, pour la première fois, une parole commune dans le cadre de la réforme de l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) en France. Pour elles, les MNA sont avant tout des enfants et des adolescents. Leur prise en charge doit être assurée de manière collective par les différents acteurs publics dans le cadre de la protection de l'enfant, impliquant un engagement fort des institutions (État, Éducation nationale, Santé et solidarités, Justice...), au-delà simplement des conseils départementaux. Développer des centres de ressources et d'évaluation des besoins dans les territoires, proposer un hébergement et un accompagnement renforcé à tous les jeunes se déclarant mineur pendant le temps nécessaire à l'évaluation de leurs besoins fondamentaux individuels et non plus uniquement de leur minorité, sont des exemples d'actions concrètes indispensables. Un accompagnement pluridisciplinaire renforcé (santé, accès aux droits, prévention spécialisée, asile...) avec des moyens pour l'interprétariat aiderait ces jeunes, en rendant notamment possible une ouverture immédiate de leurs droits avant une orientation adaptée.

Si la protection proposée aux MNA doit rester dans le giron de la protection de l'enfance et ce, depuis la déclaration de minorité, l'État doit participer aux réponses apportées, en finançant notamment des centres ressources permettant l'évaluation des besoins fondamentaux. L'accompagnement proposé pendant la minorité doit, selon nous, être pensé et mis en œuvre par les acteurs de la protection de l'enfance de manière à assurer une continuité après le passage à la majorité, dont l'accompagnement relève des acteurs de droit commun. Ainsi, pour garantir la continuité de la prise en charge à la majorité, il convient de développer massivement des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement pour les 16/25 ans, indépendamment du statut du jeune (mineur ou majeur), en s'appuyant sur des financements croisés département et État. Ces dispositifs doivent non seulement permettre d'accueillir des MNA et les jeunes devenus majeurs, mais également tout autre jeune qui doit être protégé, en fonction de ses besoins et de ses projets. ●

Marion Lignac

Marion Lignac

Olivier Noblecourt

DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES DEPUIS LE 15 NOVEMBRE 2017.



« MA CONVICTION, C'EST QUE LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS, C'EST REDONNER DE L'ESPOIR À DE NOMBREUSES FAMILLES. »

© Ministères sociaux/Dicom/Philippe Lelluch/L&Sphoto-Associés



Vous êtes aujourd'hui rattaché à Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé. Quelle est votre mission ?

Olivier Noblecourt : J'ai en effet un ministère de rattachement, celui de Madame Buzyn, et, par définition, je dois travailler avec tous les ministères. Ma mission est en deux temps : mener une concertation pour élaborer la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, avec une entrée « *enfants et jeunes* », puis piloter sa mise en œuvre. Ce n'est pas une approche restrictive par « *publics* », mais un fil par lequel on arrive à l'ensemble des causes et conséquences de la pauvreté. Quatre briques composeront cette nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté : la prévention, l'accompagnement social, l'accompagnement renforcé et la gouvernance, nationale et territoriale. Six groupes de travail se réuniront de décembre à mars pour travailler sur l'enfance et les politiques familiales et éducatives, les jeunes vulnérables, la prévention de droit commun et les nouveaux leviers de prévention, l'accès aux droits et aux services et la lutte contre le non recours, l'accompagnement renforcé dans la lutte contre les exclusions, et, enfin, la lutte contre la pauvreté à partir des territoires. Afin de compléter ces groupes de travail nationaux, une dizaine de journées territoriales de concertation nous aideront à recueillir la parole des personnes concernées et à concevoir cette stratégie avec elles. Nous ne partons pas sur un nouveau plan quinquennal avec 54 mesures comme le précédent, mais nous nous adossons à celui-ci. Il ne s'agit pas de tout réinventer mais de trouver les inflexions majeures susceptibles de faire reculer véritablement la pauvreté, et d'abord celle des enfants et des jeunes.

Qu'attendez-vous des associations ?

Olivier Noblecourt : Je souhaite qu'elles soient impliquées sur l'ensemble des aspects de la concertation pour

coproduire cette stratégie, dans sa conception, et, ensuite, dans sa mise en œuvre. Cette stratégie de lutte contre la pauvreté doit être nourrie d'initiatives concrètes. Les innovations existent déjà et elles sont expérimentées par les associations et quelques collectivités ! Nous devons montrer que l'action des associations et des travailleurs sociaux est utile. Les associations auront à accepter et à assumer, avec l'État, de modifier les objectifs et les pratiques. Je suis persuadé qu'il peut encore exister un discours vertueux sur la solidarité et qu'il ne faut pas se résigner à un discours décliniste. Ma conviction, c'est que lutter contre la pauvreté des enfants, c'est redonner de l'espoir à de nombreuses familles. Nous sommes sur un nouveau cycle de politiques publiques, que nous pouvons collectivement renouveler sur cette double logique de prévention et d'investissement, c'est une chance !

Mais les premiers mois du nouveau gouvernement et les récentes coupes budgétaires n'ont pas montré une réelle volonté politique de lutter contre la pauvreté. Pensez-vous avoir assez de marge de manœuvre pour mener votre mission en adéquation avec vos convictions ?

Olivier Noblecourt : Avant ma nomination, j'ai eu des échanges approfondis avec les ministres les plus mobilisés, Agnès Buzyn et Jean-Michel Blanquer. J'ai rencontré le Président de la République et le Premier ministre, et j'ai ressenti leur volonté de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité, avec cette inflexion majeure à mes yeux en faveur des enfants et des jeunes, pour rompre le déterminisme de la pauvreté qui sape notre pacte social. Je suis donc convaincu de l'ambition forte du gouvernement, tout en étant conscient que l'action sociale est un combat permanent. J'ai passé 17 ans de ma vie dans l'action publique territoriale dont 6 ans dans l'action sociale et familiale. En tant que vice-président du CCAS de Grenoble et vice-président de la métropole sur l'accès à l'hébergement et au logement,

j'ai créé différents dispositifs, pour l'accès aux droits, l'accès des enfants en situation de pauvreté aux crèches et l'apprentissage du langage, la gestion de l'hébergement d'urgence, des lits halte soin santé, un dispositif d'insertion du public rom, travaillé sur le logement d'abord... À chaque fois il a fallu convaincre.

J'ai également beaucoup travaillé sur des enjeux nationaux, en participant au groupe « *Familles* » lors de l'élaboration du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté fin 2012, et en rédigeant différents rapports, sur la petite enfance, par exemple, en 2013 « *La lutte contre les inégalités commence dans les crèches* », sur les expérimentations sociales dans les collectivités locales, l'intégration des femmes migrantes, ou sur la politique de la ville et la participation citoyenne. Cette approche combinée du national et du local a construit ma vision de l'action sociale. Je revendique mon engagement, qui suppose une démarche collective. Et c'est bien l'enjeu de la concertation qui s'ouvre que de mobiliser le plus largement possible. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
Céline Figuière

« NOUS NE PARTONS PAS SUR UN NOUVEAU PLAN QUINQUENNAL AVEC 54 MESURES COMME LE PRÉCÉDENT, MAIS NOUS NOUS ADOSSONS À CELUI-CI. »



Droits fondamentaux des personnes migrantes : la France épinglée par la CNCDH

Dans un avis publié le 17 octobre, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) alerte sur la multiplication des violations des droits fondamentaux des personnes migrantes présentes en France. Pour cette institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme, accréditée par les Nations unies, ces atteintes portées aux droits fondamentaux constatées sur le terrain et l'absence de réponses efficaces des pouvoirs publics conduisent à une détérioration de la confiance démocratique et contribuent à nourrir un sentiment de xénophobie. Elle y dénonce notamment les

évacuations de campements sans solution d'hébergement et la logique de tri entre différentes catégories de personnes migrantes appliquée dans certains centres, le refus des autorités d'appliquer la loi et de se conformer aux décisions de justice exécutoires (en particulier à Calais et à la frontière franco-italienne), le harcèlement des migrants et les violences exercées par les forces de l'ordre, l'absence de protection des mineurs non accompagnés ainsi que les entraves aux actions humanitaires et la multiplication des poursuites à l'encontre de personnes venant en

aide aux migrants. Dans cet avis, la CNCDH exhorte le gouvernement à placer le respect des droits fondamentaux au cœur de sa politique migratoire et lui demande d'abandonner une vision réductrice des phénomènes migratoires consistant à opposer les demandeurs d'asile aux autres migrants. Elle demande également à être saisie pour avis dans le cadre du projet de loi sur l'immigration, en vue d'assurer sa mission de contrôle et de conseil visant à la mise en place d'une politique respectueuse des droits fondamentaux des personnes migrantes. À suivre... ●



LA DOMICILIATION DES GENS DU VOYAGE

La loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 a mis fin aux dispositions dérogatoires et discriminatoires de la loi du 3 janvier 1969 qui obligeait les gens du voyage à être rattachés à une commune et à détenir un titre de circulation. À compter du 27 janvier 2019, les gens du voyage relèveront de la procédure de domiciliation de droit commun. Pour mettre en œuvre cette réforme, un décret du 2 novembre prévoit, à titre transitoire, une domiciliation temporaire auprès de la commune de rattachement.

Jusqu'au 27 janvier 2019, les personnes précédemment rattachées à une commune en application de la loi du 3 janvier 1969 seront, de droit, domiciliées auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) de celle-ci, ou du centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

A cet effet, les personnes concernées devront produire l'un des documents suivants en cours de validité au 27 janvier 2017 : l'arrêté prononçant leur rattachement à une commune, leur livret de circulation ou, le cas échéant, l'attestation de son vol, de sa perte ou de sa destruction. ●

UNE PERSONNE DONT LE LOYER EXCÈDE SES CAPACITÉS FINANCIÈRES DOIT ÊTRE RECONNUE PRIORITAIRE AU TITRE DU DALO



Par un arrêt rendu le 13 octobre 2017, le Conseil d'État apporte une précision importante sur

le droit au logement opposable des personnes en attente d'un logement social depuis un délai anormalement long et qui disposent d'un logement dans le parc privé. Pour la Haute juridiction « dans le cas particulier d'une personne se prévalant uniquement du fait qu'elle a présenté une demande de logement social et n'a pas reçu de proposition adaptée dans le délai fixé par les textes, la commission peut légalement tenir compte de la circonstance que l'intéressé dispose déjà d'un logement, à condition que, eu égard à ses caractéristiques, au montant de son loyer et à sa localisation, il puisse être regardé comme adapté à ses besoins ». En l'espèce, le Conseil d'État annule la décision d'un tribunal administratif qui avait retenu que « la circonstance que M. A... disposerait de revenus modestes et aurait accumulé une dette de loyer n'est pas au nombre des critères mentionnés à l'article R. 441-14-1 du code de la construction et de l'habitation ». Il relève que le demandeur était en attente d'un logement social depuis 13 ans et qu'il s'acquittait d'un loyer excédant ses capacités financières. Il considère que la commission de médiation ne pouvait dès lors refuser de reconnaître la demande de logement comme urgente et prioritaire du seul fait que le requérant avait un logement dans le parc privé. ●

CE, 13 octobre 2017, N° 399710

LE MAINTIEN DES AIDES AU LOGEMENT EN CAS D'IMPAYÉS DE LOYERS : LES PRÉCISIONS DE LA CNAF

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), du 24 mars 2014, a renforcé les mesures en matière de prévention des expulsions locatives. Désormais, le maintien du versement des aides au logement devient la règle pour les ménages de bonne foi qui présentent des impayés de loyer. La suspension des aides au logement intervient en dernier ressort, lorsque l'allocataire ne respecte pas ses engagements, à l'exception des situations sociales difficiles pour lesquelles la Caisse d'allocations familiales a la possibilité de maintenir la prestation.

Dans une instruction du 27 septembre, la CNAF revient sur les principales modifications de cette réforme. Elle apporte à cette occasion des précisions sur la nouvelle définition de l'impayé qui correspond désormais à deux fois le montant mensuel du loyer, charges comprises, et sur le maintien des aides au logement pendant les périodes conservatoires. ●

+ PLUS D'INFORMATIONS :

Circulaire CNAF 2017-004 du 27 septembre 2017



SUPPRIMER LE RSA EN RAISON DU DÉFAUT DE PRODUCTION D'UNE ATTESTATION DE DOMICILIATION EN COURS DE VALIDITÉ EST ILLÉGAL

Le Département de Maine-et-Loire a décidé de supprimer le versement du RSA à un allocataire sans domicile stable, au motif qu'il n'avait pas produit, sur une période donnée, d'attestation d'élection de domicile en cours de validité. Saisi d'un recours, le conseil d'État annule cette décision. Après avoir constaté que l'association agréée domiciliataire avait seulement procédé avec retard au renouvellement de la domiciliation et que la personne continuait, durant cette période, à remplir les conditions ouvrant droit au bénéfice du RSA, le Conseil d'État a rappelé que « le seul défaut de production d'une attestation pour la période du 1^{er} juillet au 12 août 2013 n'était pas de nature à justifier légalement la suppression du bénéfice du revenu de solidarité active pendant une durée d'un mois. » ●

CE, 26 oct. 2017, n°406755



LUTTE CONTRE LA GRANDE PAUVRETÉ Demandons plus à l'Europe!

La Fédération des acteurs de la solidarité s'est rendue à Bruxelles les 26 et 27 septembre aux côtés des autres membres français de la FEANTSA pour demander aux institutions de l'Union européenne une mobilisation accrue contre la grande pauvreté, en particulier le sans-abrisme, en augmentation dans quasiment tous les pays européens. Retour sur les principales problématiques abordées.

Pour des fonds européens préservés et mieux orientés

Nous avons rappelé notre attachement à la politique de cohésion de l'Union, c'est-à-dire aux fonds européens (FSE, FEDER, etc), qui subit une pression à la baisse du fait de la montée de l'euroscepticisme et de la multiplicité des autres défis alors que l'on manque de financement à l'échelle européenne. Nous avons également pointé du doigt l'incapacité actuelle des fonds à toucher véritablement les plus exclus, alors que la pauvreté a augmenté de manière importante depuis 2010

en Europe avec la crise économique et les politiques d'austérité.

Mieux identifier le sans-abrisme et la grande exclusion dans la programmation des fonds reste donc indispensable si l'on souhaite les mettre au service de la lutte contre les inégalités et renforcer l'attachement des citoyens à l'Europe. Nous avons également pu interpeller les institutions sur l'extrême complexité de gestion des fonds structurels en France, notamment le FSE et le FAMI, qui freine l'accès des associations à ces types de financements.



Pour une véritable Europe sociale

L'adoption récente du socle européen des droits sociaux doit être l'occasion d'élargir les critères selon lesquels les États européens sont jugés dans le cadre du semestre européen, outil annuel permettant à la Commission de faire des recommandations aux

États-membres, qui doivent ensuite s'y conformer. Lors de ces rencontres, nous avons notamment encouragé le commissaire européen aux affaires économiques, Pierre Moscovici, à renforcer la dimension sociale de cet outil, qui doit permettre de sortir d'une approche purement macro-économique des politiques publiques.

Pour une politique de l'asile respectueuse des droits fondamentaux

Nous avons exprimé notre inquiétude à propos de la réforme, en cours, de plusieurs textes européens concernant l'asile. Alors que cette réforme prône un renforcement des sanctions pouvant être prises à l'égard des personnes sous statut Dublin, nous avons décrit la situation de grande précarité que vivent nombre

d'entre elles, dont des familles. Nous avons également rappelé le coût d'une telle politique pour l'État, l'importance du respect du principe de l'inconditionnalité de l'accueil, et le besoin de davantage de moyens pour la procédure de demande d'asile et l'accompagnement des demandeurs. Au vu de l'importance de l'échelon européen dans la lutte contre la pauvreté, notamment en matière de financements et de la politique de l'asile, nous poursuivrons ce travail de plaidoyer en direction de la Commission, des parlementaires et du gouvernement français. Il faudra notamment une mobilisation collective pour préserver le montant des fonds structurels, en améliorer substantiellement le fonctionnement et mieux les orienter vers la lutte contre les exclusions. ●

Laura Slimani

T É M O I G N A G E

Daniel Janeček



COORDINATEUR DU PROJET HOUSING FIRST À BRNO

Vous venez de gagner le prix de la FEANTSA «FSE contre le sans-abrisme» avec votre projet Housing First à Brno, pour l'accès direct au logement des familles. Pourquoi avoir lancé ce projet?

Daniel Janeček: Notre projet vise à tester de manière rigoureuse la possibilité de mettre un terme au sans-abrisme des familles en République tchèque, qu'elles soient Roms ou non, par le Logement d'abord. À Brno, des centaines de familles en situation d'exclusion vivent dans des hôtels privés, système qui enrichit les propriétaires de ces hôtels, coûte très cher et ne garantit pas de bonnes conditions de vie aux familles (mauvaises conditions d'hygiène, manque d'accès aux services sociaux, absence de sécurité et d'intimité). De plus, un grand nombre de familles Roms font face à des discriminations dans le parc privé. Nous pensons que chaque personne doit

avoir une certaine stabilité, un certain cadre de vie afin de pouvoir accéder au marché du travail et s'insérer. La ville de Brno (400 000 habitants), qui possède et gère 29 000 appartements, a adopté une stratégie afin de mettre fin au sans-abrisme des familles. Le but est de rendre ce phénomène marginal, d'en réduire la durée au maximum et de mettre fin à sa récurrence dans le parcours de certaines familles. Depuis 2016, parmi les différentes approches testées en République tchèque contre le sans-abrisme, le Logement d'abord s'est révélé la plus prometteuse. 50 appartements municipaux ont donc été dédiés au Logement d'abord à Brno.

Comment se passe l'évaluation? Constatez-vous une réelle amélioration de la situation des 50 familles ayant bénéficié d'Housing first?

Daniel Janeček: Toutes les familles impliquées doivent au préalable

« DEPUIS 2016, PARMIS LES DIFFÉRENTES APPROCHES TESTÉES EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE CONTRE LE SANS-ABRISME, LE LOGEMENT D'ABORD S'EST RÉVÉLÉ LA PLUS PROMETTEUSE. »

accepter d'être accompagnées par l'association IQ Roma servis. Les travailleurs sociaux leur apportent un accompagnement social, pour les aider à se maintenir dans leur logement. Des 50 familles qui ont emménagé, aucune n'a quitté son logement.

Les premiers résultats des groupes de discussion ont montré que les personnes appréciaient particulièrement le fait d'avoir un lieu à elles. Elles y trouvent l'intimité qui leur manquait, comme le fait d'avoir sa propre salle de bain, ses propres toilettes, une forme de sécurité, de calme, de régularité. On note également un impact positif sur leurs enfants: avoir sa chambre, des rangements pour les jouets ou encore son propre bureau les rend plus heureux et renforce leur équilibre. Un jeune homme nous a fait part de l'amélioration de ses résultats au lycée et des parents nous ont rapporté des changements inattendus, par exemple une petite

filles qui a soudainement commencé à parler alors qu'elle était silencieuse jusqu'alors. Un enfant en foyer est même retourné vivre avec sa famille. Enfin, le programme a permis aux foyers les plus stables d'avoir accès à des opportunités professionnelles.

Les perspectives du projet vous rendent-elles optimiste sur l'éradication possible du sans-abrisme en République tchèque?

Daniel Janeček: Dans tout le pays, les villes gèrent un parc locatif important. Ce projet a donc un grand potentiel pour amplifier la lutte contre le sans-abrisme. Si nous parvenons à démontrer que toute famille sans abri peut être logée et se maintenir dans un logement à condition de bénéficier d'un accompagnement adéquat, cela représenterait une énorme avancée, car il y a suffisamment de logements vacants en République tchèque pour loger toutes les personnes sans abri.

C'est la première fois qu'un essai randomisé contrôlé est utilisé en République tchèque dans le but de rassembler des données sur l'impact d'un projet social. Il s'agit d'un type d'étude scientifique extrêmement fiable, utilisé à l'origine dans le domaine de la médecine et plus récemment en sciences sociales. Les prochaines données, rassemblées et traitées par l'Université d'Ostrava, seront disponibles en décembre 2017, puis en juillet 2018.

La mise en œuvre de ce projet est suivie de près par les médias, les élus et des experts de tout le pays. Si nous réussissons, nous pouvons espérer que cette approche soit adoptée par d'autres villes et des acteurs nationaux. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
Laura Slimani



© Julien Jaulin

Ma santé est un droit!

Depuis des années, la Fédération développe son expertise sur l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité. En octobre 2017, elle a lancé une campagne intitulée « *Ma santé est un droit* » pour mobiliser son réseau autour des grands principes qu'elle défend et présenter ses outils à destination des personnes accueillies et accompagnées dans le réseau.

QUATRE MESSAGES FORTS POUR DÉFENDRE LES DROITS DES PERSONNES

Avoir accès à une couverture maladie, à un rendez-vous médical, être dispensé de l'avance des frais et être soigné près de chez soi sont les thèmes des quatre newsletters spéciales envoyées au réseau dans le cadre de la campagne « *Ma santé est un droit* ».

Au moment de l'élaboration des budgets santé 2018 et de la rédaction de la Stratégie nationale de santé, il était déterminant de réaffirmer les grands principes portés par la Fédération : simplification des démarches administratives et intégration de l'aide médicale d'État pour que toutes les personnes aient accès à une couverture maladie, mise en œuvre de la généralisation du tiers payant, lutte contre les déserts médicaux par la mise en place d'une politique volontariste de répartition de l'offre de soins et enfin, lutte contre les refus de soins dont usent encore certains professionnels de santé.

UN OBSERVATOIRE SANTÉ POUR RECENSER LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

La Fédération a lancé, depuis un an, un observatoire santé afin de recenser

ces difficultés d'accès aux droits et aux soins. Les données recueillies depuis un an ont permis au siège et aux commissions santé de la Fédération en région d'informer notamment la Direction générale de la santé, les agences régionales de santé, les Caisses primaires d'assurance maladie, les ordres de médecins en espérant qu'ensuite, chaque acteur puisse agir pour faciliter l'accès aux soins des personnes précaires. Voici quelques exemples des situations évoquées par les personnes qui ont répondu à l'enquête : refus de consultation en raison de la nature de la couverture maladie de la personne ou en raison de la barrière de la langue pour des personnes qui ne maîtrisent pas bien le français ; refus de dispense d'avance des frais pour des personnes pourtant éligibles au tiers payant car bénéficiaires de la CMU-C, de l'ACS ; refus d'élaborer des devis, sous prétexte que la personne n'aurait pas les moyens de payer ; refus de déplacement des services médicaux d'urgence comme SOS Médecins...

UNE AFFICHE POUR INFORMER LES PERSONNES DES RECOURS POSSIBLES

Les informations recensées via l'observatoire ne reflètent pas encore le nombre et la diversité des situations

vécues. Afin de mieux faire connaître l'observatoire et les recours possibles, la Fédération met à la disposition de tous, des affiches à apposer dans l'ensemble des structures du réseau. Cette affiche comporte des carrés blancs pour inscrire les coordonnées des instances du territoire chargées d'accompagner les personnes dans leurs recours éventuels : le délégué du Défenseur des droits, le conciliateur CPAM, le Président du Conseil de l'Ordre.

PERSPECTIVES

Les enjeux pour les prochaines semaines sont de taille : la Fédération continuera de porter l'ensemble de son plaidoyer au niveau national et local pour s'assurer que les agences régionales de santé (via les projets régionaux de santé), les DRJSCS et les collectivités locales prendront bien en compte l'impérieuse nécessité de faciliter l'accès aux droits et aux soins des plus démunis, en lien avec les professionnels de santé. La mise en œuvre des propositions élaborées par les adhérents et les personnes accompagnées de la Fédération dépendent de choix politiques forts mais également de notre faculté à mobiliser la société civile sur les questions de solidarité. Le combat continue! ●

Marion Quach-Hong



EXPOSITION

NOUS ET LES AUTRES Des préjugés au racisme

La première grande exposition temporaire du Musée de l'Homme « *Nous et les autres – Des préjugés au racisme* » apporte un éclairage scientifique sur les comportements racistes et les préjugés. Au croisement de l'anthropologie, de la biologie, de la sociologie et de l'histoire, l'exposition s'appuie sur des études menées par les chercheurs en sciences de l'Homme et de la société. Grâce à une scénographie originale, le public est invité à comprendre les mécanismes individuels et collectifs qui conduisent au rejet des « *autres* », et à prendre conscience des discriminations dans la société française aujourd'hui. ●

**EXPOSITION JUSQU'AU 8 JANVIER 2018,
AU MUSÉE DE L'HOMME DE PARIS**



LIVRE

QUE SAIS-JE DES INÉGALITÉS SOCIALES

Les inégalités économiques se creusent depuis plusieurs décennies, dans la plupart des pays occidentaux. Mais la seule dimension économique ne suffit pas à rendre compte des inégalités. Afin d'appréhender leur pluralité, l'auteur dresse un panorama des différentes définitions données aux inégalités sociales, donne des outils permettant de les mesurer ainsi que des interprétations sur la façon dont elles se construisent et s'enracinent. Comprendre les inégalités sociales, c'est décrypter comment chaque société les conçoit, les critique et tente (ou non) de les combattre. ●

**LES INÉGALITÉS SOCIALES, NICOLAS DUVOUX,
COLLECTION QUE SAIS-JE?, PUF**



LIVRES / BD

LA VAGUE

Élise Vincent, journaliste au Monde, raconte dans son livre *La vague*, l'arrivée en France d'hommes, de femmes et d'enfants en avril 2014 après un long parcours migratoire. Pour la première fois, les témoins qui ont vécu cette crise de l'intérieur de l'appareil de l'État racontent. Comment des hommes et femmes politiques, des fonctionnaires, des policiers, mais aussi de simples citoyens ont-ils en effet composé avec les logiques de l'État et de ses frontières? ●

**LA VAGUE, ELISE VINCENT,
ÉDITIONS DES ÉQUATEURS**



LIVRE

CE QUE LES RICHES PENSENT DES PAUVRES

Issu d'une grande enquête comparative sur les perceptions de la pauvreté et des inégalités dans les beaux quartiers de trois métropoles (Paris, São Paulo et Delhi), cet ouvrage interroge le refus de la mixité résidentielle manifesté par les catégories supérieures. À partir d'entretiens approfondis, il montre que la quête d'entre-soi des habitants des ghettos dorés n'est pas seulement motivée par une recherche de prestige et de qualité de vie, mais également par des représentations des pauvres qui les incitent à s'en protéger. Comment parviennent-ils à justifier leurs stratégies d'évitement et de relégation de catégories défavorisées, ainsi qu'à légitimer l'ordre local qu'ils s'efforcent de perpétuer? ●

**CE QUE LES RICHES PENSENT DES PAUVRES,
SERGE PAUGAM, BRUNO COUSIN, CAMILLA GIORGETTI
ET JULES NAUDET, LE SEUIL**



MOYEMBRIE: UN TRAIT D'UNION ENTRE LA PRISON ET LA LIBERTÉ

Fondée en 1990 et membre du Mouvement Emmaüs depuis 2013, la ferme de Moyembrie est un établissement destiné aux personnes détenues en fin de peine. Un « sas » de réinsertion avant la levée d'écrou définitive.

En 1990, un couple de jeunes retraités, Jacques et Geneviève Pluvinage, rachètent un corps de ferme dans l'idée d'accueillir des personnes à la marge. Un jour, ils reçoivent une lettre « *Je vais être libre très prochainement et je ne sais pas où aller* ». Très vite, les détenus se passent le mot et la ferme devient un lieu d'accueil pour de nombreuses personnes tout juste libérées. En 2002, lorsque l'administration pénitentiaire visite cet endroit hors norme, elle propose aux propriétaires de signer une convention encadrant l'accueil des personnes en placement extérieur, l'un des aménagements de peine possible en France, afin de leur assurer une meilleure transition entre la vie en détention et la vie libre.

Après des mois, voire des années de prison, retourner à une vie libre du jour au lendemain est souvent un moment brutal que de nombreux détenus appréhendent. La prison désocialise, l'entourage et la famille tirent souvent un trait sur un passé qu'ils souhaitent oublier au plus vite, laissant les personnes détenues dans une grande solitude et sans ressources. Malgré tout, il va falloir réapprendre à vivre à l'extérieur de la prison.

Les personnes qui passent leurs derniers mois de détention à la ferme de Moyembrie sont toutes volontaires. Suite à l'envoi d'une lettre, une personne de la ferme vient

rencontrer, en prison, le détenu et son conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP). Ce sera ensuite au juge d'application des peines (JAP) de décider si, oui ou non, la personne fera l'objet d'un placement extérieur pour finir sa peine.

APRÈS DES MOIS, VOIRE DES ANNÉES DE PRISON, RETOURNER À UNE VIE LIBRE DU JOUR AU LENDEMAIN EST SOUVENT UN MOMENT BRUTAL QUE DE NOMBREUX DÉTENUS APPRÉHENDENT.

À ce jour, la structure est conventionnée pour accueillir 19 personnes en placement extérieur, mais aussi des personnes qui ont connu la prison et des personnes en insertion. Une mixité essentielle pour assurer l'équilibre fragile de ce projet et qui permet d'assurer une force de travail continue à la ferme.

En effet, la ferme livre chaque semaine 150 paniers bio à des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) constitués de fruits, de légumes, d'œufs, de fromages de chèvre... Entre le maraîchage, l'élevage de poules et de chèvres, l'entretien des bâtiments, la structure est un lieu d'apprentissage et

de transmission des savoirs permettant à chacun de trouver sa place et son rythme, à la veille de sa vie libre.

Parallèlement, les résidents de la ferme sont accompagnés par l'équipe de salariés et de bénévoles afin de mettre en place leurs projets d'avenir : passer son permis de conduire, rechercher un hébergement ou un logement, s'inscrire à une formation, se soigner... et bien plus encore. Dans ce lieu, les personnes retrouvent une chambre dont elles conservent la clé, les portes sont ouvertes, elles sont appelées par leur prénom, les encadrants leur laissent des responsabilités et leur font confiance.

Olivier, arrivé de la prison de Bapaume le 21 mars 2017 nous raconte « *J'ai demandé un aménagement de peine. Je ne connaissais pas ce lieu mais ma CPIP a postulé pour que je vienne ici. Cet endroit me convient, il me replace dans l'univers agricole que j'ai connu avant la prison. Bien sûr que j'aimerais rester ici longtemps encore, je n'ai plus rien à l'extérieur* ».

Le passage par Moyembrie peut être un moyen de réinsertion après des années de prison, mais il ne doit pas faire perdre de vue que la vraie liberté est ailleurs. ●

Marguerite Bonnot